Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD"
136 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

JEUDI 10 JUIN 1926

BUREAUX
ROUBAIX Télep. 9-51
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING Télep. 9-56
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

M. Raoul PÉRET prend des mesures importantes

Révision des impôts mobiliers, suspension du carnet de coupons et de la loi sur l'exportation des capitaux, etc.

M. Briand, président du Conseil, est arrivé à Paris, hier à 4 h.15, venant de Genève.

A 9 h. 45, il a présidé un Conseil de Cabinet. Au cours de cette séance, M. Jean Durand, ministre de l'intérieur, a fait connaître au Conseil les conclusions des travaux du Comité des Restrictions. Dès à présent, il a adopté un certain nombre de mesures sur lesquelles le Gouvernement a commencé à délibérer. **Le Conseil a autorisé M. François Binet, ministre de l'agriculture, à déposer le projet concernant le remboursement des droits de douane sur le blé.**

Les projets du Ministre des finances

A 11 heures, un Conseil des Ministres, présidé par M. Doumergue, commençait.

Après avoir entretenu le Conseil de la situation sur le marché des changes, le Ministre des Finances a indiqué que la préparation des projets financiers se poursuivait activement.

Vers la suppression du carnet de coupons

En attendant le dépôt de ces projets, **M. R. Péret a donné des instructions pour suspendre la confection des carnets de coupons. Il se propose, d'une part, de développer le contrôle par les signes extérieurs et, d'autre part, si le Parlement n'y fait pas obstacle, d'utiliser le crédit de 35 millions voté pour le carnet de coupons à renforcer les moyens d'action des administrations fiscales.**

Il usera, à l'heure qui lui paraîtra la plus favorable de la faculté que lui donne l'art. 34 de la loi du 31 décembre 1925, de suspendre, par décret, l'application de la loi sur l'exportation des capitaux.

L'équilibre du budget de 1927 serait assuré

M. R. Péret a fait savoir, en outre, que le Comité des experts continuait ses travaux, en collaboration avec le ministère des finances. Il a ensuite donné des indications sur la préparation du budget de 1927 dont, grâce aux compressions de dépenses que le Ministre des Finances réclame de ses collègues, **l'équilibre paraît pouvoir être assuré sans qu'il soit nécessaire de maintenir ou de remplacer les impôts de la loi du 4 décembre 1925 Il en résultera une diminution notable des impôts sur les valeurs mobilières qui avaient atteint, en 1926, des taux excessifs, sans préjudice d'une revision de ces impôts dans le sens de la modération.**

Caisse d'amortissement

Le Ministre des Finances a annoncé que sur la demande que lui a adressée M. le sénateur Milan, président du Conseil de gérance de la Caisse d'amortissement, il présidera, le 16 de ce mois, la réunion constitutive de cet organisme.

On peut payer d'avance ses impôts

Enfin pour répondre au désir de nombreux contribuables qui demandent à se libérer par anticipation de leurs impôts directs, M. Péret a précisé que les comptables du Trésor étaient autorisés à recevoir les versements de cette nature. Des instructions seront envoyées à ces comptables pour que le public soit informé de la faculté et des facilités ainsi données aux contribuables.

Lire la suite en deuxième page, ainsi que : L'HORIZON POLITIQUE DEMEURE ASSOMBRI (de notre rédaction parisienne).

LA LIVRE A 162.45

La livre, le dollar et le franc belge ont clôturé mardi à Paris, à 162.45, 33.39 et 1.0225 ; mercredi, les cours suivants ont été enregistrés : A 10 heures, **161.25, 33.15** et **1.02** ; à midi, **163.00, 33.50** et **1.02** ; à quatorze heures, **163.50, 33.60** et **1.02** ; à la clôture, **162.45, 33.40** et **1.02.**

LA VIE QUI PASSE.

NOUVEAUX RICHES

Il n'y a pas bien longtemps, les « nouveaux riches » étaient généralement des fournisseurs de l'armée. Depuis lors, beaucoup d'entre eux ont perdu dans des spéculations hasardeuses ou dans des entreprises trop hardies ce qu'ils avaient gagné si rapidement.

Les nouveaux riches, aujourd'hui, ce sont les collectionneurs. On vient de publier les résultats de la vente Dutasta qui a eu lieu à Paris, à la Galerie Georges Petit. Ils sont vertigineux.

Douze fauteuils des Gobelins qui avaient été achetés à Londres 892 livres en 1882, soit 22.300 francs d'alors, ont atteint 1.220.000 francs, soit, avec les frais, près d'un million et demi.

Une commode par Joseph qui avait été acquise en 1886 moyennant 8.800 francs a dépassé 400.000 francs, frais compris.

Un pastel de Latour adjugé 31.550 fr. en 1897 dans une première vente, puis 365.000 fr. en 1920 a été payé 1.200.000 francs.

Un portrait d'enfant de Drouais, a passé de ... fr. en 1922 à 500.000 fr.

Une estampe de Debucourt qui valait 52 fr. 50 il y a 60 ans environ a été poussée jusqu'à 610.000 francs, soit plus de 600.000 francs avec les frais. Elle avait déjà changé de mains trois fois avec les prix suivants : 601 fr. en 1877, 1.420 en 1891, 2.420 en 1897.

Mais on n'en finirait pas d'énumérer des exemples qui prouvent que les belles pièces de collection donnent à leurs propriétaires des bénéfices prodigieux.

Il en est de même en peinture moderne. Sans parler des tableaux d'Utrillo que tout le monde pouvait se procurer pour une dizaine de francs en 1917 et 1918 et qui atteignent maintenant couramment 20 à 35.000 francs, on pourrait citer au moins vingt artistes contemporains dont les œuvres valent chaque année au moins 50 % plus cher que l'année précédente.

Pour les livres de luxe, c'est la même chose, ainsi qu'on l'a vu tout récemment à la vente Descamps-Scrive, de Lille.

Je veux bien que ces amateurs soient gens de goût et n'aient acquis toutes ces richesses que par amour du beau, mais combien d'autres ne songent qu'à spéculer !

Le résultat est que beaucoup de peintres d'aujourd'hui par exemple, ne cherchent plus à bien peindre mais à a...ir le public pour « faire cher » le plus vite possible, puisque ce sont les snobs qui arbitrent cet étrange marché.

Et tout le monde y gagne, excepté l'Art français...

André FAGE.

En deuxième page : UN TRES VIOLENT INCENDIE A TOURCOING.

Lille sans tramways

La grève déclarée dans la nuit a été complètement effective dès mercredi matin :: :: :: ::

La journée d'hier généralement calme a été marquée par deux légers incidents :: :: ::

Lille s'est réveillée hier sans tramways !...

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions le personnel entier des tramways de Lille et sa banlieue (wattmen, receveurs, ouvriers de la voie et des ateliers) réunit à la Bourse du Travail, rue de la Vignette, dans la nuit avait voté la grève générale par 1061 voix contre 7. La raison du mouvement, on la connaît. Le personnel des tramways réclame l'adaptation des salaires au coefficient six du coût de la vie ce qui équivaut à une augmentation d'environ trente et un pour cent.

De son côté la Compagnie ne veut accorder qu'une hausse de 11 à 13 %, suivant les catégories. De là le conflit !...

Quelle ne fut pas la surprise du public lillois et de la banlieue immédiate, de constater dès la première heure, que les tramways ne « roulaient » pas !...

L'ordre de grève avait été en effet unanimement suivi. Pas une voiture n'était sortie du dépôt de la rue Auber. Le mouvement était général.

Les rues de Lille, des faubourgs et des communes voisines présentèrent donc dès le lever du jour, l'aspect le plus pittoresque qui se put imaginer.

Partout on voyait les piétons, ouvriers, employés, fonctionnaires, déambuler le long des boulevards, se hâter vers leur bureau, leur atelier !

Le « Mongy », les trains à la gare étaient littéralement pris d'assaut. Dans le courant de la journée ce fut vers les taxis qu'on se rua. A la gare pas une voiture ne chômait, pas plus qu'aux autres dépôts en ville.

Puis ce furent les vieilles bicyclettes qu'on sortit... On vit des cyclistes emporter sur leur machine, midinettes rieuses, et ouvrières d'atelier ! Sur la plupart des autos les sièges des chauffeurs étaient chargés de « voyageurs ». Il n'était pas jusqu'à ceux des lourds camions-autos qui ne fussent recherchés.

Que voulez-vous, c'était la grève ! On faisait contre mauvaise fortune bon cœur !

Malgré l'arrêt complet du mouvement qui montre l'unanimité des grévistes dans leurs revendications la journée s'est déroulée dans le calme.

Deux légers incidents isolés et regrettables, dus à la surexcitation de quelques-uns, se produisirent. L'autorité crut prudent d'envoyer des forces de gendarmerie aux abords du dépôt et de la Centrale électrique, mais immédiatement les militants syndicalistes se portèrent garants de l'ordre.

Le Syndicat prit les mesures nécessaires pour l'organisation de la grève. Les forces de gendarmerie furent immédiatement retirées. Tout porte à croire que les incidents inévitables du début ne se renouvelleront plus.

D'ailleurs, au cours de leur manifestation d'hier après-midi, les grévistes ont rencontré Roger Salengro, qui les a exhortés au calme. C'est par de vigoureux applaudissements qu'ont été unanimement approuvées les paroles de sagesse du Maire de Lille.

On peut donc faire toute confiance aux grévistes. Ils sauront garder le calme qu'il convient d'observer ; il y va d'ailleurs de l'intérêt de leur cause.

Devant le dépôt de la rue Auber

Dès la première heure, les issues du dépôt de la Compagnie des tramways, rue Auber, étaient gardées par des forces de police que dirigeaient en personne M. Potentier, commissaire central, et M. Derret, commissaire de police.

Sitôt que l'ordre de grève fut voté, les employés des tramways se dirigèrent vers la rue Auber, où plusieurs groupes restèrent en faction pour prévenir les camarades qui n'étaient pas au courant de la décision prise.

Un léger incident

Jusque 10 heures, tout s'était bien passé, lorsque se présentèrent des chefs de service de la Compagnie. En les apercevant les grévistes les invitèrent à faire demi-tour. Les chefs de service ayant voulu malgré tout pénétrer dans le dépôt, un barrage de grévistes se plaça devant eux.

La police ayant jugé bon d'intervenir, une légère bousculade se produisit. Enfin, voyant qu'ils avaient eu tort d'insister, les chefs de service se retirèrent et tout rentra dans le calme.

EN HAUT : Le cortège des grévistes quittant les abords du dépôt de la Compagnie, rue Auber, pour se rendre au meeting à la Bourse du Travail. — EN BAS : La brigade de gendarmerie, qui avait été appelée à garder la porte du dépôt et qui fut retirée.

Dès qu'à la Préfecture on eut connaissance de ce léger incident que certains ont grossi démesurément, on s'alarma et on envoya deux pelotons de gendarmerie mobile à cheval sur les lieux, tandis que deux camions-autos amenaient du renfort de gendarmerie à pied.

Les grévistes, qui étaient très calmes, s'étonnèrent d'un déploiement de tant de forces policières, qui ne pouvaient que provoquer les plus regrettables incidents. Mais grâce aux dirigeants du syndicat, le personnel garda tout son sang-froid, en face d'une telle mesure.

Le Préfet fait retirer les gendarmes

M. Hudelo, Préfet du Nord, qui se trouvait à Paris, rentra à la Préfecture à 13 h. 30, et à 14 heures, il recevait une délégation du syndicat, conduite par Lecomte, secrétaire.

Celui-ci demanda au Préfet de retirer les forces de gendarmerie, l'assurant que l'ordre ne serait pas troublé.

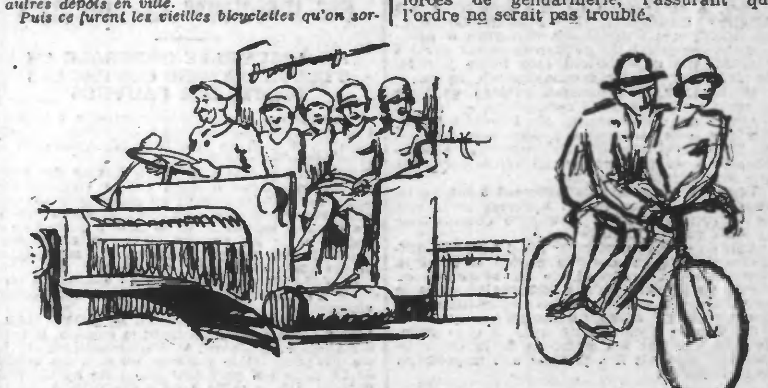

Les « banlieusards » ont surtout à pâtir du manque de tramways et si les hommes ont déniché une vieille bicyclette pour faire la route ou « se l'enfoncent à pattes », les femmes se débrouillent pour, avec le sourire « réquisitionner » un moyen de transport. C'est ainsi que notre dessinateur a pu croquer hier ces deux groupes. D'un côté, quatre midinettes ont pris d'assaut le siège d'un conducteur de camion automobile ; de l'autre, une petite dégourdie s'est installée sur le cadre de la machine d'un galant cycliste. La grève des tramways favorisera peut-être des mariages ! :-: :-: :-:

Quelques instants plus tard, Roger Salengro, maire de Lille, faisait au nom de l'Administration la même démarche auprès de M. Hudelo.

Sur ses instances, le Préfet du Nord donna aussitôt des ordres, et à 15 h. 30, les gendarmes quittaient la rue Auber, entre deux haies de grévistes.

Au cours de l'entrevue, Lecomte et les délégués du personnel assurèrent au Préfet qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que la Centrale Electrique marchât, mais à la condition que la Compagnie recherchât elle-même les moyens de la faire marcher.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le pain se vendrait 2 fr. 20 ou 2 fr. 25 dans le Nord

Les minotiers disent qu'ils ne peuvent plus travailler aux conditions actuelles de taxation

Dans la journée de mercredi, le Syndicat des Minotiers, présidé par M. Fichaux, a tenu à la Nouvelle Bourse de Lille, une très intéressante réunion à laquelle il avait eu soin de convoquer la presse.

Précisons-en la portée, car elle peut-être grosse de conséquences, cette réunion !...

Ces Messieurs, en effet, se sont âprement défendus de pouvoir encore travailler aux conditions actuelles de prix du blé, d'une part ; de taxation des farines, d'autre part.

D'après eux, le prix de revient de la farine actuellement est de 244 francs et la Préfecture, chacun le sait, taxe le prix de la farine à 231 francs.

De ceci résulte, en quelque sorte, un aveu tacite de la Meunerie. Ainsi, il serait donc vrai que la Boulangerie, comme elle nous l'a affirmé dimanche, a bien dû ces temps derniers, payer la farine au-dessus du prix taxé ! Ceci éclaire bien des choses !...

Au cours de leur réunion, les Minotiers ont rejeté la faute de la situation présente sur le Gouvernement. Après avoir fait un exposé de la situation des blés sur le Marché mondial ; après s'être élevés contre ce qu'ils appellent « l'imprévoyance gouvernementale », ils ont déclaré qu'une nouvelle augmentation du prix du pain était à prévoir d'ici peu de jours.

Cette assertion, ces MM. de la Meunerie l'appuient sur le fait précis que mercredi le blé était vendu à Lille à raison de 200 francs, ce qui met le prix de la farine à 270 francs le quintal.

Où allons-nous ?

De ce fait, le prix du pain menace à nouveau d'être augmenté de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 au kilo.

Devant cette situation lamentable que va faire le Préfet au cours de la réunion qui doit se tenir le jeudi 10 juin à la Préfecture du Nord ?...

Le pain quotidien des pauvres gens subira-t-il une nouvelle augmentation. Là est la grosse, l'angoissante question qui se pose pour le moment. Où allons-nous ?

Les boulangers demandent au Préfet de taxer la farine à sa juste valeur

D'autre part, la Commission du Syndicat Départemental de la Boulangerie du Nord s'est de nouveau réunie mercredi, à son siège rue Masurel. Elle a voté l'ordre du jour suivant qu'elle a adressé au Préfet du Nord :

« Afin de pouvoir suivre les directives de la Préfecture, les Boulangers demandent à M. le Préfet de taxer la farine à sa juste valeur, de réquisitionner aussitôt cette denrée disponible, dans le Département, afin d'empêcher une nouvelle hausse ; de réquisitionner également tous les blés du Nord et de les livrer à la Minoterie à un prix concordant avec celui de la farine ;

Demandent à M. le Préfet que cet ordre du jour soit présenté à la prochaine Commission des Farines devant se tenir le jeudi 10 juin ».

UNE REGLEMENTATION DES MARCHÉS A TERME

M. Huguet, député du Puy-de-Dôme, a déposé une proposition de loi tendant à réglementer les marchés à terme des blés.

M. Huguet propose que le vendeur soit obligé de posséder la marchandise sur laquelle il opère et que l'acheteur soit obligé d'en prendre livraison dans un délai de 45 jours.

La S. D. N. a voté la levée du contrôle financier de l'Autriche

A l'ordre du jour de la S. D. N. figuraient en premier lieu, la restauration financière de l'Autriche et la cessation du contrôle.

Sir Austen Chamberlain, rapporteur du Comité de l'Autriche, après avoir proposé au Conseil la levée du contrôle autrichien, rappela les difficultés de la tâche qui a si heureusement réussi et rendit hommage au gouvernement et au peuple autrichien, à M. Zimmermann et à la S. D. N.

La levée du contrôle fut votée ensuite à l'unanimité.

Puis la plupart des membres du Conseil tinrent à commenter d'un mot l'événement.

Paul Boncour adressa notamment à l'Autriche, au nom de son gouvernement, ses félicitations pour la loyauté avec laquelle elle a rempli ses engagements internationaux.

L'ATTITUDE DU BRÉSIL ET DE L'ESPAGNE

M. de Mello-Franco, délégué du Brésil auprès de la Société des Nations, assistait à la séance d'hier matin. Mais il n'a pris part, à aucun moment, aux discussions.

Quant au représentant de l'Espagne, il avait pour instructions de s'abstenir formellement.

LES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES FAUX-MONNAYEURS

La proposition française tendant à instituer des mesures internationales de protection contre les faux-monnayeurs, viendra en discussion publique devant le Conseil de la S. D. N., très probablement ce matin.

Le Congrès des Spectacles s'est ouvert hier à Lille

On y examine sérieusement la situation difficile des exploitations théâtrales en province

Un Congrès des Spectacles s'est ouvert mercredi, à Lille. Il est d'une exceptionnelle importance vu les graves intérêts qui sont en cause. Une chose est indéniable, certaine : les exploitations théâtrales en province et, dans une certaine mesure, les exploitations cinématographiques, s'avèrent actuellement extraordinairement périlleuses. Les entreprises vraiment artistiques ont particulièrement à souffrir. Le fait découle de quantités de causes dont les principales sont : Taxes d'Etat et taxes municipales exagérées ; prétentions des maisons d'Editions, surtout en ce qui concerne le Théâtre Lyrique ; augmentation des frais généraux. Sur ce dernier point, quelques chiffres sont significatifs. En effet, si la progression, le coefficient du personnel artistique dans un Théâtre Lyrique n'est que de 3.50 comparée à la situation d'avant-guerre, et la progression des droits d'auteur de 5, par contre la progression de l'affichage et de la publicité est de 7,25, celle des taxes au moins de 7,50 ; celle du chauffage, du matériel et de l'éclairage varie entre 10 et 7,25 ; celle des machinistes, accessoiristes, de 15 à 19 ; du balayage et entretien, de 20 ; des assurances de 14. On voit par ces simples chiffres irréfutables, combien le Théâtre a à souffrir de la situation présente.

A cela il convient d'ajouter les prétentions exorbitantes des maisons d'Editions qui imposent aux directeurs de Théâtre la représentation d'ouvrages nouveaux voués à un échec certain, moyennant quoi on leur consent le droit de représentations des œuvres à recettes : Faust, Carmen, Manon, Werther, Mignon, Louise, Thaïs.

La singulière mentalité de nombre de compositeurs ultra-modernes, qui aboutit à la production d'œuvres hors de la portée du gros public vient encore aggraver la situation du Théâtre Lyrique, obligé de ce fait de se cantonner d'une part dans un répertoire limité, et d'autre part de payer aux maisons d'éditions des dédits très onéreux du fait de la non représentation des œuvres imposées.

Toutes ces questions, et bien d'autres, seront examinées au cours du Congrès de la Fédération des Directeurs de Spectacles de province qui a lieu en ce moment à Lille et dont nous nous efforcerons de dégager la signification.

EN HAUT : Les membres du bureau et les organisateurs du Congrès, réunis dans le Foyer du Grand Théâtre de Lille. — Au premier rang, de gauche à droite : MM. ELIE, MAURET-LAFAGE, FRANCK, MORIEUX, MONTCHARMONT, FONGERET. — Au deuxième rang, de gauche à droite : MM. DESCHAMPS, PACCAND, CAPPELLE, HARPAIN, CIBIAL, SIRDEY, DULART, FRADY, SANTI. — EN BAS : Les congressistes sortant du Théâtre, après la première réunion du Congrès :-: :-: :-: :-: :-: :-:

DES DIRECTEURS LILLOIS (vus par De Graeve). — De gauche à droite : MM. FRADY, des Théâtres Municipaux ; DURAND, des Variétés et FEVRIER, de l'Alhambra.

L'OUVERTURE DU CONGRÈS

Le Congrès s'est ouvert à 11 h. 15, dans le magnifique Foyer du Grand-Théâtre de Lille, tout désigné pour la circonstance et aménagé par les soins de M. P. Frady, directeur des Théâtres Municipaux de Lille.

Parmi les personnalité présentes nous citerons MM. Alphonse Franck, président de la Confédération nationale des Spectacles ; G. Mauret-Lafarge, président de la Fédération générale de l'Association des directeurs de spectacles de province ; Montcharmont, président de la section des Théâtres ; A. Fougeret, du Cinéma ; G. Zeller, des Tournées ; O. Dufresne et Rasimi, du Music-Hall ; Goiffon, Morieux, président du Syndicat des directeurs de Cinéma du Nord et du Pas-de-Calais ; Elie, secrétaire général de l'Association des directeurs de spectacles de province ; Capelle, secrétaire adjoint ; Cibial, trésorier ; Leriche, Rachet, Chevenot, de Grassin, membres du Comité ; P. Frady, directeur des Théâtres Municipaux de Lille; Boulay et Février, directeurs de l' « Alhambra » ; Derop et Joannin, de « Printania » ; Durand, directeur des « Variétés » ; Gervais, du « Casino » ; Cornu, de l'« Omnia » ; O. Hermez, de l' « Union ». M. Bardou, adjoint au maire, représentant la Municipalité de Lille.

M. Alphonse FRANCK souhaite d'abord la bienvenue aux membres du Congrès, se réjouit de la détaxation récemment obtenue de 50 % sur la taxe d'Etat pour les Théâtres de province. Il espère que les membres de l'Association continueront à se défendre dans une bonne entente parfaite.

M. MAURET-LAFARGE remercie la Ville de Lille de son accueil, et MM. Frady, Morieux, Durieux, Hermez, Boulay, directeurs de spectacles à Lille. Ses éloges vont ensuite à MM. Alphonse Franck, président d'honneur, Oscar Dufresne, récemment décoré, ses collègues. « C'est grâce à notre union, — dit-il encore, — que la Fédération des directeurs de spectacles de province a pu déjà obtenir certains avantages. Cela, nous le devons à notre énergie, au concours de certains parlementaires, à notre bon droit évident. L'effort de notre Fédération doit se continuer. Nous avons eu la promesse que la taxe municipale ne dépasserait pas la taxe d'Etat. Promesse réalisée. A nous de veiller, dans l'avenir.

A l'ordre du jour du Congrès s'inscrivent la suppression des taxes des pauvres, des taxes des municipalités, etc... »

M. Mauret-Lafarge donne ensuite le plan du Congrès. Chaque commission spéciale discutera en particulier des questions qui lui seront soumises. Ces questions et les décisions adoptées viendront ensuite devant l'Assemblée générale.

« Nous voulons travailler en accord avec la Confédération générale du spectacle pour le bien de tous », termine M. Mauret-Lafarge.

Pourquoi les "spectacles" sont des sacrifiés

M. MORIEUX, président du Syndicat des directeurs du Nord et du Pas-de-Calais, souhaite la bienvenue aux Congressistes, fait valoir l'utilité d'une union parfaite entre tous les directeurs de spectacles, de quelque genre que ce soit. « Pourquoi sommes-nous de grands sacrifiés ?... — se demande M. Morieux — d'abord parce que nous ne savons pas nous unir, parce que nous n'avons pas su nous défendre, parce que l'on s'imagine à tort que nous gagnons beaucoup d'argent en travaillant peu, alors que nous sommes des travailleurs qui avons d'énormes difficultés et avons souvent bien du mal à nous tirer d'embarras.

» Il nous faut, — continue M. Morieux, — nous organiser financièrement pour faire triompher la juste cause des spectacles. Nous sommes arrivés à une situation critique. Les frais généraux continuent à augmenter et d'autre part, en province, il n'est guère plus possible d'augmenter le prix des places. On ne peut s'en tirer qu'à condition que nos charges et le taux des taxes de toute nature diminuent. »

M. ELIE, secrétaire général, adresse ses félicitations à M. Montcharmont, Dufresne, Mauret-Lafarge, pour les distinctions qui leur furent accordées, dit le travail réalisé par la Fédération des Directeurs de Province : la détaxation de 50 % sur la taxe d'Etat, et dans quelques conditions cette œuvre fut réalisée pour l'ensemble des spectacles, y compris le Cinéma. Il précise en quoi doit consister le parachèvement de l'œuvre accomplie.

M. Oscar DUFRESNE demande un vote de félicitations en faveur de MM. Mauret-Lafarge et Elie. A ce dernier, il demande de retirer un amendement déposé contre des sociétés montées par action qui ne veulent pas payer 5 % des recettes en faveur d'une caisse de défense professionnelle. « Mieux vaut, — déclare-t-il, — procéder par persuasion. »

A midi trente, la séance d'ouverture du Congrès était levée.

L'après-midi et la soirée

En comité privé eut lieu l'après-midi, à l' « Alhambra » la réunion des quatre commissions du spectacle : Théâtre (président M. Montcharmont), Music-Hall (président MM. O. Dufresne et Rasimi), Tournées (président M. G. Zeller), Cinéma (président M. Fougeret). Les décisions prises seront communiquées ultérieurement.

(LIRE LA SUITE EN DERNIERE HEURE)

MISS EDERLÉ VA TENTER LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

Miss Ederlé, débarquée mardi midi, à Cherbourg du « Berengaria » et arrivée à 21 h. à la gare Saint Lazare, reprend son entraînement au cap Gris Nez pour tenter de traversée la Manche à la nage.

La célèbre ondine a retracé ses dernières performances. Cet hiver elle a nagé huit milles à Miami (Floride), en 8 h. Quelques jours après elle est allée de Brooklyn à Sandy Hook, soit 22 milles en 7 h. 11 minutes, exploit que le capitaine Webb, qui le premier traversa la Manche à la nage, avait en vain tenté trois fois.

Miss Gertrude Ederlé, qui pratique surtout le « crawl » a grand espoir de réussir la traversée de la Manche et compte l'entreprendre à la mi-juillet.

Le Bureau international du Travail

Wide World Photos.

Le nouveau bâtiment du Bureau international du Travail à Genève, qui vient d'être inauguré. En médaillon : M. Albert THOMAS, directeur du Bureau :-: :-: :-: